

**République Française**  
**Commune de Domloup**  
**Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**  
**Conseil municipal**  
**Séance du lundi 6 février 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi six février deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le trente et un janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Laurent CLISSON, Kévin DOFAL, Christophe LAINÉ, Sunita LE ROUX (pouvoir à Elodie RAYMOND)

Monsieur Gérard DOMINÉ est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-06/02-05 Marchés publics/ Construction et maintenance d'une structure souterraine/Avenant n°1 à l'accord-cadre**

Par délibération du 5 septembre 2022, le conseil municipal a attribué le marché de construction et de maintenance d'une structure souterraine dans le cadre du déploiement de la fibre optique, au groupement d'entreprises AXIANS (CEGELEC Ouest)/ SANTERNE Bretagne.

Ce marché est passé sous forme d'un « accord cadre » à bons de commande avec un maximum de 410 000 € HT d'une durée d'un an, renouvelable une année supplémentaire réparti de la façon suivante.

Période	Maximum	
1	408 500,00 €	Etude et travaux
2	1 500,00 €	maintenance
Total	410 000,00 €	

La phase étude a débutée en octobre afin de déterminer le coût précis des travaux.

Les travaux portent sur 6 tronçons :

- Tronçon 1 : Le Vissoire
- Tronçon 2 : La Sellerie
- Tronçon 3 : Les Escalandris
- Tronçon 4 : La Gibais
- Tronçon 5 : Le Bas Nugué
- Tronçon 6 : La Cheminée

Si la phase étude, initialement prévue à 106 000 € HT a été d'un montant moindre (81 025.32 € HT), il s'avère que l'ensemble du marché, en tenant compte des travaux estimés maintenant à 369 197.10 € HT, va dépasser le maximum de l'accord-cadre (408 500 € HT)

<b>Récapitulatif accord-cadre THD réactualisé en HT</b>	
Montant de l'accord -cadre Acte d'engagement	408 500 €
Etudes	81 025,32 €
Travaux	369 197,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 222,72 €</b>
<b>Différence</b>	<b>-41722,72</b>

Il conviendrait afin de tenir compte du montant des travaux après étude, d'approuver l'avenant n°1 d'un montant de 41 722.72 € HT au marché de construction d'une structure souterraine. Celui-ci ferait passer le montant maximum de l'accord-cadre à 450 222.72 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve l'avenant n°1** d'un montant de **41 722.72 € HT** soit 50 067.26 € TTC à l'accord cadre « Construction et la maintenance d'une structure souterraine » passé auprès des sociétés AXIANS-CEGELEC Ouest/ SANTERNE Bretagne.
- **Précise que le montant maximum** du marché est ainsi porté à **450 222.72 € HT** soit 540 267.26 € TTC.
- **Autorise Monsieur le Maire** ou son représentant à exécuter cette décision, et à signer tout document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

